

**Extraits de la copie collationnée d'une vente faite par la République au citoyen Louis Maurice BARTH le 16 fructidor An IV (2 Septembre 1796) - Million notaire à Nanterre.**

*Description du Collège des Génoréfains*

1<sup>o</sup> le domaine national consistant en une maison cy-devant nommée le Collège des génoréfains sis à Nanterre..... tel que le tout a été pleinement décrit et désigné au contrat de vente du 16 fructidor An IV dont va être ci-après question... ..

Borné au levant par la rue du Cimetière, au midi par la maison et le jardin du Presbytère, au couchant par la rue du Collège et les terrains vagues et maison du Citoyen Hazard au droit de la cour dite des écoliers et au nord par la rue Volant.

2<sup>o</sup> la vieille chapelle dite ci-devant Sainte Geneviève et ses dépendances sis à Nanterre constituant ainsi qu'il est figuré au Plan levé en rouge annexé au Procès-verbal d'estimation d'icelle du 6 frimaire An V du Citoyen Boulaud architecte, en une vieille chapelle dans laquelle est ensuite un logement occupé par le Citoyen Hazard plus un terrain vague ensuite faisant le sommet du triangle.

Le tout borné au midi par la cour du dit Collège dite des écoliers et le terrain réservé pour le service de l'administration du canton de Nanterre, au Couchant sur la rue dite de l'Eglise, au nord sur la rue du dit Collège au Levant par le sommet du triangle de la rue du Collège joignant la rue de la dite cour des écoliers.

Le Collège, entrée principale sur la rue du Collège par une porte cochère pavée en grès.

**Le principal corps du bâtiment est composé :**

- du souterrain faisant cave (1)
  - du rez-de-chaussée, premier, deuxième étage, troisième en mansarde, quatrième sous le comble du grenier à deux égouts en groupe couverts de tuiles.
  - les dits étages sont distribués en office, cloître dallés en pierre et voûtés et diverses pièces carrelées en carreaux de terre cuite, réfectoire, lieux d'aisance et accessoires. Les deux étages au-dessus et pièces lambrissées au quatrième étage lequel est en mauvais état.
- Ensuite et à gauche de ce corps de logis est un endroit servant de latrine.

Le cloître au rez-de-chaussée du principal corps de bâtiment donne accès à une grande cour appelée la cour de l'écolier et à un jardin. Lesquels sont séparés d'un terrain national par un mur mitoyen entre eux et celui côté de l'église.

La cour non parée est bornée en partie côté de la rue du Collège par une petite maison qu'occupe la citoyenne Ducoudray et d'autre part, par une propriété particulière formant maison et terrain vague en triangle occupée par le citoyen Hazard.

Ensuite et séparant la cour d'entrée de la précédente, est un bâtiment appelé la chapelle auquel on communique par le principal escalier du corps de logis dit le Collège.

Ce bâtiment de la chapelle est composé d'un rez-de-chaussée surmonté de trois étages dont un en mansarde et comble à deux égouts couverts en tuiles.

Dans la cour d'entrée au droit du bâtiment de la chapelle est un bâtiment servant de salle d'audience, du trésor et de l'archive. L'escalier du dit bâtiment communique à un petit édifice d'un étage en appentis.

À gauche de la porte cochère de l'entrée est une petite pièce servant autrefois de prison.

Ensuite est la boulangerie distribuée en trois petites pièces, chambre à farine et grenier au-dessus. À droite en entrant est le logement du Portier.

Les combles de ces trois bâtiments sont couverts en ardoises.

À la suite du principal corps de logis ci-dessus dit est un jardin planté d'arbustes et allées, cultivé partie en potager et partie en agrément. Au fond du dit jardin est un bosquet et deux portes de sortie sur la rue du cimetière.

Un bassin situé au milieu du dit jardin reçoit douze lignes d'eau de source venant du regard qui est posé au lieu anciennement dit La Boule royale à Nanterre. L'acquéreur jouira aux mêmes charges et conditions qu'en jouissaient ci-devant les générositaires.

Par une porte située près de l'angle gauche du bâtiment dit le Collège, on entre au potager clos de murs et dans lequel sont deux fruitiers et un bassin rond recedant les eaux du château d'eau. Par une porte sortant du dit potager on entre dans une cour servant autrefois à l'exploitation de la ferme et terres dépendant du dit domaine.

Louis Maurice Barth menuisier à Neuilly et Marié à Jeanne Lefranc...

Lesquels ont, par la présente vendu, cédé, quitté et délaissé dès maintenant et à toujours à Louis Pubert horloger à Paris demeurant Cour Mandar...

Observant des dits Citoyen et Citoyenne Barth que de la dite chapelle dépendait une maison dite un logement occupé par la Citoyenne Ducoudray, laquelle a été vendue par eux à la dite Citoyenne Ducoudray par le ministère du dit Citoyen Pubert au moyen de quoi le dit logement ne fait pas partie de la présente vente.

La dite vieille chapelle, circonstances et dépendances, appartiennent également au dit Citoyen Barth au moyen de la vente qui lui en a été pareillement faite par les mêmes,

suisant un acte du 22 nivôse An V enregistré dont l'original est aux archives du domaine national.

Cette cour contient une grange ayant sortie sur la rue dite du Collège, quatre remises et ensuite un escalier montant au grenier supérieur à icelle et en suisant une buanderie, deux toits à porcs, un trou à fumier, une bergerie avec grenier au-dessus, deux autres toits à porcs, une écurie surmontée d'un colombier en pied et une autre écurie, poulailler et grenier adossé à icelle, la totalité de ce bâtiment dont partie est en mauvais état est couverte en tuiles tant à deux égouts qu'en appentis. Ensuite est un petit jardin avoisinant le potager d'où on sort dans la dite cour.

Au nord du potager avoisinant le petit jardin et la cour d'exploitation est une petite maison jadis appelée l'infirmerie du Collège et jardin y attenant occupé à présent par le citoyen Savarin.

Cette maison dont l'entrée principale est par la rue Volant est composée de cave, rez-de-chaussée surmonté de trois étages dont un en mansarde et comble à deux égouts couverts en tuiles, ensuite une petite cour écurie et toit à porcs, une serre à outils dans un jardin qui communique au potager adjacent.

Cette maison n'a pas de suite mais elle reçoit l'eau du château d'eau ci devant dit et du réservoir situé dans le grand potager du Collège.

### **Superficie**

Grand corps du logis : 7 arpents et demi = 25 642,5 m<sup>2</sup> soit 2,5 ha dont 400 toises occupées par les bâtiments

Petite maison, infirmerie : 1 demi arpent = 1 700 m<sup>2</sup> , 15 toises occupées par les bâtiments 57 m<sup>2</sup>

### **Dépendances et limites :**

Au levant, rue du Cimetière

Au midi, par la maison et le jardin du Presbytère

Au couchant, par la rue du Collège

Le terrain vague et la maison Hazard au droit de la cour des Ecoliers par la rue Volant.